



Pôle emploi



CFDT EMPLOI

Paris, le 30/06/2020

TELETRAVAIL : UN DROIT POUR TOUS !

📢 Depuis longtemps, la CFDT milite et négocie pour le travail de proximité et le télétravail pour améliorer la qualité de vie des salariés : la réorganisation des régions, la modification de nos modes de vie, les aléas climatiques, la difficulté à se loger dans les agglomérations sont autant d'arguments qui le rendent nécessaires pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Vous êtes de plus en plus nombreux à le solliciter depuis 2017 grâce à l'accord QVT : plus de 32% des agents Pôle Emploi en ont bénéficié en 2019/2020.

📢 Suite au confinement de la crise sanitaire et au télétravail exceptionnel, une réalité s'impose : contrairement à ce qu'a toujours prétexté la Direction, il existe bien des marges de manœuvre pour étendre davantage le télétravail aussi bien sur site qu'en structure.

Durant le mois d'avril, en plein cœur de la crise sanitaire, plus de 50% des agents Pôle Emploi étaient en télétravail !

**UN NOUVEAU DROIT
AU TELETRAVAIL ET TRAVAIL DE PROXIMITE
POUR TOUS EST POSSIBLE !**



✓ Parce que le télétravail et le travail de proximité concernent tous les salarié-e-s, **LA CFDT VEUT CREER UN DROIT AU TELETRAVAIL/TRAVAIL DE PROXIMITE A TOUS LES AGENTS VOLONTAIRES.**

Les dernières semaines de crise sanitaire ont démontré que c'est POSSIBLE.

✓ Pour la CFDT, ce nouveau teletravail doit être négocié pour garantir une égalité de traitement entre les agents, encadrer sa durée sans dégrader le service rendu, qu'il soit teletravaillé ou non !

=> La CFDT réclame depuis plusieurs semaines un débat sur une nouvelle organisation du travail à Pôle Emploi suite à la crise sanitaire : cela passe d'abord par la négociation d'un nouveau droit pour tous...celui du TELETRAVAIL choisi !